

# ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'INSCRIPTION

PHASE  
DE TEST

En réponse aux nombreuses demandes des familles concernant la mise en place d'un système de priorisation des inscriptions dans les accueils de loisirs, **un nouveau système d'inscription sera testé pendant les périodes indiquées ci-dessous, en favorisant l'accueil régulier dans nos structures :**

- **CYCLE 4** (accueil du mercredi 22 février au mercredi 5 avril 2023)
- **VACANCES DE PRINTEMPS** (accueil du mardi 11 avril au vendredi 21 avril 2023).

Les demandes sont **traitées dans l'ordre chronologique** de leur saisie sur le Portail Famille.



## L'accueil régulier facilité

**DÈS LA PREMIÈRE SEMAINE DE LA PÉRIODE DE RÉSERVATION\*  
À PARTIR DU LUNDI À 7H30 SUR LE PORTAIL FAMILLE**

- Accueil du mercredi : réservation pour l'intégralité du cycle, en journée complète.
- Vacances scolaires : réservation pour une semaine entière minimum.

### INFORMATIONS PRATIQUES

- Pas d'annulation possible une fois l'inscription validée.
- Participation obligatoire aux activités engendrant un surcoût.
- Le nombre de places est limité.



## L'accueil occasionnel à la carte

**DÈS LA DEUXIÈME SEMAINE DE LA PÉRIODE DE RÉSERVATION\*  
À PARTIR DU LUNDI À 7H30 SUR LE PORTAIL FAMILLE**

- Accueil du mercredi : réservation pour un accueil occasionnel pendant le cycle, en journée complète ou en demi-journée.
- Vacances scolaires : réservation à la carte pour les journées souhaitées (pas de demi-journée).

### INFORMATIONS PRATIQUES

- Annulation possible dans le respect du règlement intérieur de la structure concernée.

\* Le calendrier des périodes de réservation et le règlement intérieur de chaque structure sont disponibles sur le site internet : Vivre et grandir > Accueils de loisirs 3-11 ans

Ce nouveau système pourra être mis en place de manière définitive, réadapté ou abandonné après l'évaluation réalisée par nos services.

**Informations sur la gestion de la liste d'attente et l'accueil d'urgence au verso**

# ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'INSCRIPTION

PHASE  
DE TEST



## L'accueil d'urgence

- Un nombre limité de places est réservé à l'accueil d'urgence pour répondre aux situations personnelles et professionnelles imprévues.
- Afin de bénéficier de ces places, toute situation personnelle ou professionnelle particulière (déménagement, modification de planning professionnel, embauche, perte de moyen de garde...) est à signaler à la fin de la période de réservation afin que la demande d'accueil d'urgence soit examinée.
- La demande est possible au plus tard jusqu'à la semaine précédant la(les) journée(s) de garde demandée(s), directement auprès de la structure concernée.

### INFORMATIONS PRATIQUES

- Annulation possible dans le respect du règlement intérieur de la structure concernée.
- Un justificatif peut être demandé pour certaines situations.



## La liste d'attente

- À l'issue de la période d'inscription, si des places d'urgence n'ont pas été attribuées, elles seront disponibles pour les familles placées sur liste d'attente.

Les demandes sont **traitées dans l'ordre chronologique** de leur saisie.

\* Le calendrier des périodes de réservation et le règlement intérieur de chaque structure sont disponibles sur le site internet : Vivre et grandir > Accueils de loisirs 3-11 ans